



L'Algérie de demain

Relever les défis
pour gagner l'avenir



Youcef Benabdallah

L'Algérie face à la mondialisation

- Le niveau macroéconomique ne parvient pas encore à influencer durablement le niveau microéconomique, c'est-à-dire le niveau où se crée la richesse. L'économie algérienne n'est pas arrivée encore à traverser le cap des réformes de première génération.
- Le démantèlement tarifaire accroît le risque d'une plus grande désindustrialisation pour l'économie algérienne, et favorise le renforcement de la spécialisation dans les hydrocarbures qui, après examen, montrent les caractéristiques d'une enclave qui a relativement abandonné au fil du temps les activités aval au profit de l'amont.
- La mise à niveau devrait être pensée en relation avec une réflexion sur les moyens de traitement de l'endettement des entreprises publiques. La formule du rachat et de rééchelonnement de leurs créances a montré ses limites. L'expérience révèle que l'endettement s'est reconstitué justement parce que ces entreprises n'ont pas été mises à niveau.

Introduction

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'économie mondiale se caractérise par une internationalisation croissante, marquée par une élasticité du commerce mondial supérieure à 1 par rapport à la production mondiale. En effet, le commerce international a crû nettement plus vite que la production.

Un examen de la structure du commerce extérieur mondial montrera que les exportations des produits manufacturés, qui dominent le commerce mondial, ont inégalement évolué selon les régions. 80% des exportations de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Asie sont constituées de produits manufacturés. Inversement, le Moyen-Orient et l'Afrique ont les taux les moins élevés, 25% et 21% respectivement.

Malgré leur poids marginal dans les pays en développement, les IDE tendent à devenir une forme dominante de la présence du capital étranger. Après les avoir évités voire repoussés pendant longtemps, les pays en développement se concurrencent pour capter des flux d'IDE.

Les firmes multinationales quant à elles influencent fortement la compétitivité des pays et des firmes locales. Par là même, elles ont un impact sur le niveau d'activité des économies nationales et donc sur les revenus qui y sont distribués. Elles transfèrent des technologies vers les pays hôtes par vente d'équipements, accords de licences, assistance technique, vente d'usines clés en main, sous-traitance, création de joint-ventures et IDE. Divers facteurs déterminent la décision d'IDE.

L'essor du commerce mondial ces dernières décennies est une conséquence de la réduction générale des mesures protectionnistes sur les échanges de marchandises et du développement de la région du sud-est asiatiques.

L'imposition d'un tarif douanier sur les importations n'est qu'une des formes possibles de protection, pas nécessairement la plus importante. Il est d'abord possible de subventionner les producteurs ou les exportations. Certaines protections peuvent ensuite avoir un caractère contingent : les mesures anti-dumping ne s'appliquent que si le prix des importations est réputé perturber le fonctionnement du marché national. De nombreuses dispositions ont enfin un caractère non-tarifaire : quotas à l'importation ou restrictions "volontaires" des ex-

portations des partenaires, fixation de normes aboutissant à exclure certains produits. En fait, on montre assez aisément que les autres formes de protection sont justiciables de la même analyse que les tarifs. La Banque mondiale estime qu'en 2002 le prix du coton sur le marché mondial aurait été de plus de 25 % supérieur sans les aides directes versées par les États-Unis à leurs producteurs nationaux.

Pour combattre le chômage massif (42% entre 1929 et 1931) apparu avec la crise de 1929, les USA votèrent la loi Hawley-Smoot, qui instaura le régime protectionniste le plus dur de toute l'histoire du commerce mondial. La mise en place d'un protectionnisme fort pour tous les secteurs exposés à la concurrence internationale semblait alors la seule réponse pour réduire la crise et reconstruire l'économie nationale

Selon les règles du Cycle d'Uruguay, le dumping agricole n'a jamais été condamné. En fait, des données (OCDE) montrent que, dans les pays riches, les niveaux d'aide aux producteurs ont en réalité augmenté entre 1986 et 2001. Les Etats-Unis exportent leur coton et leur blé à 35 et 47 pourcent de leurs coûts de production. L'UE quant à elle exporte son sucre et son bœuf à 44 et 47 pourcent de leurs coûts de production internes. Les pays développés octroient chaque année 260 milliards de dollars de subventions à leurs agriculteurs. A elle seule, l'UE accorde chaque année 100 milliards de dollars à ses agriculteurs.

L'écart de revenu entre le groupe des pays riches et celui des pays pauvres est plus important aujourd'hui qu'en 1975. Le rapport du revenu par habitant des quinze pays les plus riches et celui des quinze pays les plus pauvres de la planète est passé de 11,6 en 1960 à 46,2 en 2001. Un pays comme la Suisse a aujourd'hui un PIB par habitant 400 fois supérieur à celui de l'Ethiopie et 115 fois supérieur à celui de l'Inde.

Une des caractéristiques majeures des relations internationales des deux dernières décennies est sans contexte la montée de la régionalisation. Depuis 1948, plus de 200 accords préférentiels ont été ratifiés dont plus de la moitié depuis 1990 seulement. La régionalisation renvoie aujourd'hui à la recherche de complémentarité dans un espace plus vaste que la nation. Il devient difficile de s'intégrer sans assumer un degré d'éclatement plus ou moins important du système productif et un transfert du contrôle exercé par les élites nationales sur la poli-

tique économique vers des institutions supranationales.

1. Les flux d'échange entre l'Algérie et l'UE.

L'Algérie, à l'instar de plusieurs pays tiers méditerranéens (PTM), a ratifié au mois de décembre 2001 un accord d'association avec l'Union européenne (UE), l'a signé au printemps 2002 et l'a mis en œuvre en septembre 2005. Cet accord est le résultat de négociations entre l'Algérie et l'UE dans le cadre du processus de Barcelone.

L'Algérie réalise l'essentiel de ses échanges commerciaux avec les pays de l'UE. En 2006, l'essentiel de ses exportations (55,6%) est absorbé par les marchés de l'UE. Elle dépend de ces mêmes marchés à hauteur de 51,9 % pour ses importations.

La construction d'une zone de libre échange (ZLE) entre les 12 pays de la rive sud de la Méditerranée, dits pays tiers méditerranéens (PTM), va ouvrir l'économie de ces derniers à la concurrence internationale. Les producteurs domestiques, protégés jusqu'à une date récente par le monopole étatique pur et simple sur le commerce extérieur dans certains cas, ou par des barrières tarifaires et non tarifaires importantes dans d'autres, vont devoir affronter la concurrence de la puissante Union européenne.

La régionalisation apparaît alors pour certains comme un regroupement, selon différents modes, pour résister aux effets négatifs de la mondialisation, et pour d'autres comme un premier pas vers la mondialisation. La construction d'une zone de libre échange avec l'UE signifie un démantèlement des tarifs douaniers sur les importations en provenance de l'UE sans amélioration des conditions d'accès aux marchés européens. Le démantèlement total s'effectuera en principe sur une période de 12 années. L'Algérie devra ouvrir totalement son économie à la concurrence des pays de la zone Euromed d'ici 2017.

La diversification des échanges extérieurs d'un pays le met relativement plus à l'abri des chocs extérieurs. Cependant, la force d'une économie se traduit largement par la qualité et la nature des produits exportés. Les biens issus des nouvelles technologies sont donnés comme un facteur efficace pour pénétrer les marchés extérieurs.

L'examen des flux financiers directement liés à l'échange de biens et services entre les PTM et l'Union européenne montre le peu de cohérence entre les deux types de flux que sont les flux géographiques réels et les flux monétaires et financiers. On devine très facilement l'étendue de ce phénomène dans le cas de l'Algérie. La quasi totalité de ses recettes d'exportation est libellée en dol-

lars alors que ses paiements s'effectuent en monnaies européennes (présentement en euros) à hauteur de la part des importations en provenance de l'UE.

L'incohérence des flux dont il est question s'est manifestée par le passé par un effet de valorisation ou de dévalorisation de la dette selon la conjoncture. L'Algérie tire profit de l'appréciation du dollar face aux autres monnaies et inversement. En termes financiers, cet effet peut être très important.

2. Flux d'IDE.

A en juger par l'attitude de surenchère des PVD à leur égard, les IDE semblent être devenus la voie privilégiée pour s'insérer efficacement au processus de mondialisation, devenu de fait inévitable. On s'accorde à dire que les IDE constituent un apport de capital sans endettement, ne donnant donc pas lieu à des transferts vers l'extérieur, du moins dans le court et le moyen terme. Toutefois, les vertus liées aux IDE résident davantage dans le transfert de technologies, dans les techniques de management et de savoir-faire, ainsi que dans l'accès aux marchés qui seraient des aspects nettement plus importants pour l'Algérie compte tenu du peu de besoin affiché, actuellement, en termes de financement extérieur.

Les IDE sont sensés influencer positivement la productivité des facteurs de production et donc la croissance économique grâce aux externalités positives. L'Algérie est le récepteur le plus faible en termes absolus et relatifs. Un changement semble se dessiner ces dernières années pour toute la région qui voit l'arrivée des capitaux arabes.

Fort de cette analyse, même sommaire, on ne peut qu'être frappé par le peu d'intérêt des investisseurs des pays de l'Union européenne pour les PTM. Cette dernière ne consacre pas plus de 0.55% des flux bruts d'investissements qu'elle émet, y compris sur elle-même, aux PTM. Paradoxalement, c'est durant cette dernière décennie, période de construction d'une ZLE, que l'Union européenne se désengage relativement de la Méditerranée au profit de l'Amérique latine et du MERCOSUR. Cette faiblesse des IDE n'est malheureusement pas compensée par des flux financiers d'une autre nature qui impliqueraient les pays de l'Union européenne à titre individuel ou collectif.

La conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères, tenue à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995, s'est donnée pour objectif d'élargir les relations aux domaines politique, économique et social entre les 15 Etats de l'Union européenne et les 12 partenaires méditerranéens.

Ces objectifs vont se traduire par la mise en place de nouveaux mécanismes financiers. Ils sont accompagnés explicitement de "conditionnalités". Désormais, les relations entre l'Union européenne et ses partenaires du sud s'inscrivent dans une logique de conditionnalité qui donne le pouvoir au bailleur de fonds de définir les opérations à financer et d'en suivre l'exécution. Ainsi, en avril 1998, le Conseil des ministres a défini les conditions dans lesquelles les aides MEDA peuvent être suspendues. "En cas de violation des principes démocratiques, des droits de l'homme ou des libertés fondamentales..., le Conseil pourra, sur proposition de la Commission, suspendre l'aide à la majorité qualifiée".

Par ailleurs, les enveloppes financières ne sont pas fixées une fois pour toutes comme c'était le cas pour les protocoles financiers. L'Union européenne se réserve le droit, après expertise, de sanctionner le pays bénéficiaire par une hausse ou une réduction de son aide.

Il faut préciser que les montants réellement engagés sont différents de ceux qui figurent dans les plans indicatifs nationaux (PIN)). Dans le cas de l'Algérie, par exemple, ce dernier prévoyait une enveloppe de 250 millions d'euros. Sur les montants engagés (164), seuls 31,9 millions ont été réellement déboursés, soit 19,5 % de l'enveloppe engagée et 12.76 % des montants prévus.

Les paiements effectifs durant la période couverte par MEDA I montrent clairement que les PTM ont eu des difficultés à absorber les conditionnalités liées à la consommation des enveloppes financières. Le taux de déboursement sur engagement est de 26% seulement, soit 890 sur 3.475 millions d'euros engagés. Outre les difficultés d'absorption des PTM, la faiblesse des taux de paiement s'explique par le caractère complexe, voire bureaucratique des procédures de mise en place des crédits. Selon le rapport de Herver E., il ne faut pas moins de 40 visas avant l'acceptation définitive d'un projet par le collège des commissaires¹.

La répartition des montants engagés au profit de l'Algérie (tableau n°10) montre clairement que la poursuite de l'ajustement structurel constitue une préoccupation majeure pour l'Union européenne. Exception faite des 5 millions d'euros engagés pour aider "les associations de développement", les 159 autres millions, soit 97 % du total, l'ont été à des

fins d'ajustement structurel. Dans les faits, l'aide à la facilité d'ajustement structurel a absorbé 30 millions d'euros sur les 31.9 réellement déboursés.

Même en faisant abstraction de la différence entre les montants théoriques et réels, on peut souligner la modicité des montants. Le peu d'intérêt de l'Union européenne est manifeste. Cette appréciation supplante aisément les analyses en termes de difficultés structurelles d'absorption, combien même celles-ci conserveraient leur pertinence pour des montants autrement plus importants. En effet et comme l'écrit R. Leveau, l'échec du processus de Barcelone tient au fait que « l'association économique avec la Méditerranée est moins considérée comme une fin en soi que comme un instrument au service de la stabilité politique dans la région et de la maîtrise des flux migratoires ».

L'accord d'association Algérie-UE

Les accords d'association diffèrent des accords de "coopération" les ayant précédés. Ces derniers mettaient l'accent sur les préférences commerciales et l'aide financière. Les accords d'association qui sont d'une seconde génération se fondent sur le principe du libre échange. Les préférences commerciales doivent, désormais, obéir à la réciprocité. C'est ainsi que l'on soutient que l'accord d'association, en tant que nouvel instrument de "coopération", a pour vocation de sortir les relations entre les PTM et l'UE de l'ère de l'assistance pour les installer dans le "partenariat".

Ce terme est pour le moins très ambigu. Comment peut-on parler de partenariat entre deux groupes de pays structurellement différents et dont l'asymétrie est fondamentale ?

La signature de l'accord d'association engage les PTM dans un processus de transition vers la ZLE. Certains d'entre eux dont l'Algérie n'ont pas achevé encore la simple stabilisation de leurs économies qu'ils s'engagent déjà dans un processus autrement plus difficile et plus risqué, mais qui continue par certains aspects ceux déjà engagés.

1. La libéralisation commerciale

La volonté d'adhésion de l'Algérie à la ZLE va se traduire par une marche forcée vers un régime de libre échange dont un des instruments est une profonde modification de son tarif douanier dans le sens d'un allègement de la protection et d'une simplification des taux.

¹ Herver. E « le recentrage de la politique de l'Union européenne en Méditerranée- propositions pour pour la conférence ministérielle de Valence du 22 et 23 avril 2002 », P.6

L'abrogation du monopole sur le commerce extérieur et la convertibilité courante du dinar ont constitué des mesures clefs du programme d'ajustement structurel (PAS). Dans la perspective de la signature d'un accord d'association avec l'Union européenne et son adhésion à l'OMC, l'Algérie a initié un réaménagement de son tarif douanier.

Une fois l'accord d'association entré en vigueur, les tarifs sur les échanges entre les PTM signataires de l'accord et l'Union européenne baisseront progressivement jusqu'à la franchise totale. L'Algérie a devant elle douze ans environ avant le démantèlement total de ses barrières commerciales avec l'Union européenne. La progressivité de ce démantèlement est fonction de la nature des produits.

La signature de l'accord d'association a provoqué une levée générale de boucliers associant dans les mêmes revendications pour la première fois patrons privés et publics. L'économie et la société n'ont pas fini encore d'absorber les effets récessifs faisant suite à la régression de la demande qu'elles doivent se soumettre aux conditionnalités drastiques qui accompagnent l'accord d'association.

Ce temps est-il suffisant à l'industrie algérienne pour absorber les effets du démantèlement ? Il est fort douteux, qu'elle puisse faire face à ce nouveau défi. La libéralisation du commerce extérieur dans le cadre de l'ajustement structurel a déjà porté un rude coup à ce secteur.

2. Présentation sommaire du démantèlement

Le démantèlement tarifaire convenu dans l'accord d'association est standard. Il concerne les produits d'origine agricole, ceux de la pêche, les produits agricoles transformés et les produits industriels. Ces derniers dominent largement le nombre de positions tarifaires, avec 83,9 % de la structure du tarif douanier.

L'économie algérienne dispose à partir de septembre 2006 d'une période de transition de 12 années pour s'ouvrir totalement à la concurrence de la zone Euromed. Tel que présenté, l'échéancier du démantèlement semble prendre en charge le souci d'une protection effective, laissant un sursis aux secteurs à forte valeur ajoutée.

Le secteur des industries manufacturières est important pour l'analyse car il a constitué un élément important d'intégration à l'économie mondiale pour beaucoup de pays en voie de développement

qui ont su profiter de certains avantages comparatifs.

Quels atouts pour l'Algérie ?

Les points examinés plus haut ont permis de comprendre que l'Algérie a été peu impliquée dans le partenariat euro-méditerranéen. Les raisons en sont multiples.

L'Algérie a probablement plus de difficultés que d'autres PTM à s'adapter à l'environnement qui sera progressivement mis en place par la ZLE. On peut souligner au moins deux raisons à cela. La première est relative au retard pris par les réformes. La seconde est liée à la forte dépendance vis-à-vis des hydrocarbures et à la monoexportation. Il s'agit là d'une donnée exogène qui continuera probablement à dominer les modes d'ajustement de l'économie algérienne tant sur le plan interne que sur le plan externe.

La situation macroéconomique

La macroéconomie algérienne est excellente depuis quelques années. Le World Forum Economic classe le pays depuis 4 années entre la première et la troisième place sur une liste de 127 pays, ce qui signifie notamment que le pays n'a pas cédé à l'aisance financière et a continué à gérer avec rigueur sa macroéconomie.

La gestion des finances publiques a visé depuis 2000 l'objectif prioritaire de stabilisation.

Ils ont préféré se focaliser sur la réduction de la dette publique (interne et externe) ainsi que sur la relance de la croissance économique grâce à d'ambitieux programmes publics (2001/2004 et 2005/2009).

Par ailleurs, l'aisance financière autorise le pays à ne pas rechercher de substituts fiscaux aux recettes douanières en baisse du fait de l'accord d'association. Mieux que cela, elle lui permet de mener de front une politique de démantèlement et de défiscalisation.

L'Algérie n'est pas contrainte, comme ses voisins ayant signé un accord d'association, de rechercher des substituts fiscaux pour compenser les pertes budgétaires liées au démantèlement tarifaire. L'effort fiscal entrepris en Algérie est concurrentiel au regard de ce qui se pratique dans les pays du pourtour méditerranéen.

La contrainte extérieure a connu un net relâchement depuis 1999. Le pays est devenu un créancier net vis-à-vis du reste du monde depuis 2002 dans la mesure où il détient des réserves de change (créances) supérieures à sa dette extérieure.

Le niveau actuel des réserves de change permet de redéployer l'économie nationale avec un fort contenu d'investissement importé sans recours à l'endettement extérieur, le pays étant capable de fournir les paiements extérieurs nécessaires à son financement. Cette aisance améliore l'attractivité des IDE en leur assurant le transfert des dividendes et profits issus de leur activité tout en donnant le privilège au pays de mener une politique d'IDE très sélective.

L'industrie hors hydrocarbures ne contribue que marginalement à la croissance économique : 3,9 %. La contribution de l'agriculture est tout aussi marginale. Au total, plus de 90 % de la croissance sont générés par les hydrocarbures et le secteur des biens non échangeables

du côté de l'industrie, on ne perçoit en revanche aucun intérêt en termes d'investissement venant des pouvoirs publics ou du secteur privé pouvant exercer à terme un effet rééquilibrant sur la structure sectorielle du PIB.

Malgré le dynamisme qu'on lui prête, le secteur privé n'a pas été en mesure de contrebalancer la désindustrialisation du secteur public.

Etant enclavé, le secteur des hydrocarbures ne génère directement qu'une faible demande pour le reste de l'économie. En effet, il utilise 80 % de sa propre valeur ajoutée en intra consommation. Cette part a augmenté avec le temps au fur et à mesure que le développement du secteur s'est porté davantage sur les segments verticaux au détriment des segments industrialisants tels que la pétrochimie par exemple. Il exerce en revanche indirectement des effets sur ces derniers par l'intermédiaire des financements qu'il apporte.

Le secteur manufacturier a particulièrement souffert des réformes. C'est l'industrie qui a supporté le poids le plus lourd de la récession économique. Lourdemment endettée au cours de la période de la gestion administrée, cette industrie n'arrive toujours pas à absorber ses dettes tout en finançant sa propre reprise.

Le secteur manufacturier est passé de quelques 15 % du PIB dans le milieu des années quatre-vingt à

près de 5 % seulement en 2006. Son développement est par contre très actif en Tunisie et stable au Maroc.

Cette différence se lit aussi dans la structure des exportations qui est dominée chez les deux voisins par les produits manufacturés alors qu'on note leur absence quasi totale dans les exportations algériennes.

L'industrie n'a pas fait l'objet de préoccupation particulière de la part des pouvoirs publics. La seule politique la concernant a consisté en un assainissement financier répété qui a coûté près de 35 milliards de dollars au Trésor public sur la période 1991/2007 sans qu'on ne parvienne à mettre fin à la récurrence de l'endettement des entreprises publiques.

Faute d'investissements de renouvellement et de modernisation, les entreprises publiques continuent à perdre des parts de marché au profit des concurrents étrangers.

Un argument d'une toute autre importance concerne la concurrence. Il est d'une importance capitale dans le cas de l'Algérie dont l'économie a été fortement administrée par des monopoles étatiques notamment. C'est paradoxalement dans une situation d'handicap financier, de déficit en organisation et d'incertitudes liées à la phase de transition qu'on demande à des entreprises n'ayant aucun réflexe culturel au plan de la concurrence de livrer concurrence aux entreprises étrangères. Cette vision imprudente voire naïve de la concurrence installait de fait les entreprises algériennes dans une situation de concurrence déloyale.

1. Mise à niveau

Il s'agit d'une mesure d'accompagnement essentielle de la période de transition vers l'économie de marché. Elle est destinée à toutes les entreprises viables et acceptant de faire des efforts d'adaptation indispensables pour atteindre et préserver le niveau de compétitivité requis au plan international.

a) Le bilan du premier programme, concernant la compétitivité industrielle est bien maigre par rapport à l'objectif de départ qui consistait à mettre à niveau 1000 entreprises industrielles publiques et privées.

b) Deuxième programme : il est piloté conjointement par le ministère de la PME et de l'Artisanat et par la Délégation de la Commission européenne en

Algérie. Ses résultats sont peu encourageants quand on sait que le programme d'appui aux PME devait prendre fin en 2006.

c) Troisième programme : programme national de mise à niveau. Un programme de mise à niveau des PME sur une période de 6 années a été annoncé par les pouvoirs publics. Une enveloppe d'1 milliard de dinars sera confiée à cet effet à l'Agence nationale de développement des PME.

Ce programme, prévu pour 2003 et devant couvrir une période de 10 années, n'avait toujours pas démarré en 2007.

Les programmes de mise à niveau enregistrent de sérieux retards de l'avis commun des ministères gestionnaires et de la Commission européenne.

Les programmes de mise à niveau enregistrent de sérieux retards de l'avis commun des ministères gestionnaires et de la Commission européenne.

2. La mise à niveau et le climat des affaires.

Le peu d'efficacité du système bancaire et financier algérien est probablement l'un des facteurs importants expliquant la faiblesse de l'investissement. C'est aussi un élément essentiel pour comprendre pourquoi la santé macroéconomique de la nation n'arrive pas encore à influencer décisivement l'économie réelle. Les banques publiques et privées de la place se distinguent par une aversion pour le risque². Elles observent un ratio de solvabilité supérieur à la norme prudentielle de 8 %. Ce ratio est de 12 % pour les banques publiques et de 23,7 % pour les banques privées³. L'excédent de ressources met en évidence la marge dont disposent les banques pour augmenter le crédit aux entreprises.

Conclusions et recommandations

D'importantes inquiétudes méritent d'être soulignées. L'économie algérienne continue de traverser une longue période de transition devant aboutir à instaurer une économie de marché.

L'économie algérienne a été engagée dans un processus d'ouverture accéléré alors qu'elle ne montre

² La profondeur financière (ratio entre le crédit au secteur privé et le PIB) en Algérie ne dépasse pas 12% en Algérie contre 140% en Chine et 100% pour la Corée et la Thaïlande. Ce taux est de 40% dans les pays émergents de l'Europe. Le ratio crédit intérieur/PIB (autre manière d'apprécier la profondeur financière) est de 23% seulement en Algérie contre 80% pour le Maroc et 65% pour la Tunisie.

³ Banque d'Algérie : rapport annuel, oct. 2006

aucun signe apparent de compétitivité dans un secteur ou dans des niches particulières. L'industrie hors hydrocarbures continue à subir une profonde dépression. Les signes de reprise tardent à se concrétiser.

Alors que la déclaration et l'esprit de Barcelone impliquaient inéluctablement un démantèlement tarifaire à terme, aucune politique conséquente n'a été engagée par les pouvoirs publics pour mettre fin à la désindustrialisation, pour réorganiser le secteur, ni même pour engager des études lourdes d'impact afin d'indiquer les branches ou les niches à promouvoir moyennant des politiques de soutien conséquentes.

Par ailleurs, la stratégie industrielle perçoit très nettement qu'il faut réorienter les investissements dans le secteur des hydrocarbures vers les activités non plus seulement en amont mais aussi en aval où le pays a pris un retard sur ses concurrents du Golfe, alors que dans les années soixante-dix le pays avait mieux investi ces activités. Il faut absolument valoriser les fonctions industrialisantes des hydrocarbures au détriment de la fonction financière qui prévaut. N'ayant que cet avantage comparatif au regard de la structure des exportations, toute stratégie industrielle est d'abord une stratégie de construction d'avantages comparatifs longs, donc dynamiques.

La mise à niveau et la réforme du système bancaire et financier, dont les résultats sont très modestes encore, sont venues bien en retard. Cela donne une idée sur la stratégie des réformes qui ont été engagées sans séquençage sachant qu'elles se conditionnent mutuellement. L'exemple des entreprises qui ont abandonné la mise à niveau, faute d'un système bancaire ou financier capable de les accompagner, aurait dû être médité.

Le développement d'une industrie manufacturière est stratégique dans le cadre de la mondialisation. Il est évident que les seuls pays qui ont pu profiter des opportunités de la mondialisation sont ceux qui se sont industrialisés.

Il s'agit de conserver et d'accroître les parts des entreprises nationales sur le marché domestique, de consolider une base capable de recevoir, d'absorber les hautes technologies et d'en diffuser les effets sur le reste de l'économie et de la société. Une réflexion sur le rôle de l'industrie manufacturière dans le développement des nations et dans la mondialisation serait opportune afin de convaincre tous les partenaires des effets négatifs de la désindustrialisation sur la nation dans le moyen et le long terme.

L'Algérie de demain: Relever les défis pour gagner l'avenir

Dimension économique:

Mustapha Mekideche

Le secteur des hydrocarbures en Algérie (1958-2008): problématiques, enjeux et stratégies

- Abdelmajid Bouzidi
Industrialisation et industries en Algérie
- Kamel Chelgham
Les enjeux de l'ouverture commerciale en Algérie
- Mourad Boukella
Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire

En cours de réalisation (titres provisoires):

Décentralisation et développement local
La politique d'aménagement du territoire

Dimension sociale:

Bachir Boulahbal

Emploi, chômage, salaires et productivité du travail

- Abdelkader Djeflat
L'Algérie et les défis de l'économie de la connaissance

En cours de réalisation (titre provisoire):

Quel contenu d'un contrat social orienté vers le futur?

Dimension socio-politique:

- Abdelmajid Bouzidi
La gouvernance en Algérie
- Réformer l'organisation et le fonctionnement de l'Etat
- Réviser les politiques publiques
- Ammar Belhimer
Le pluralisme politique, syndical et associatif
- Abdou Benziane
Information - Communication - Médias

En cours de réalisation (titre provisoire):

Impact de l'évolution de l'Islam politique sur la cohésion sociale

Dimension internationale:

- Youcef Benabdallah
L'Algérie face à la mondialisation

En cours de réalisation (titre provisoire):

La place de l'Algérie dans le monde